



**LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE**



## **BUREAU DIRECTEUR**

### **PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2018**

---

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :  
**Madame Huguette UHLMANN**  
**Messieurs Francis ANDREU - Christophe BOURDIN - Jean Marc SENTEIN**

Présidents de district :  
**Messieurs Arnaud DELPAL - Serge MARTIN - Jean Claude PRINTANT**

Participent : **Messieurs Olivier DAURIOS - Robert GADEA - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU**

Excusé: **Monsieur Michel CHARRANÇON**

---

*Ouverture de la Séance à 9h30*

Monsieur Jean-Claude COUAILLES donne la parole à Olivier DAURIOS qui expose les modalités ainsi que les méthodes de calcul employées dans le cadre de la ventilation des sommes des Contrats d'Objectifs pour la saison 2018/2019.

Au regard des méthodes utilisées, Jean-Claude PRINTANT tient à souligner le soutien apporté par les trois Districts les plus importants de la Ligue en faveur des Districts de taille moindre.

Le Président explique que les sommes annoncées seront reconduites jusqu'en 2021.

Le Président Jean-Claude COUAILLES n'ayant pu prendre connaissance à temps (déplacement pour l'assemblée générale du district des Hautes-Pyrénées) d'un courriel de Monsieur CARRUS, à sa demande Monsieur Olivier DAURIOS ayant pu s'entretenir téléphoniquement avec Monsieur CARRUS, s'interroge sur le fait que la Ligue aurait pu prendre en intégralité le montant du malus infligé par la LFA (30 K€) au lieu de répartir celui-ci entre la ligue et les districts.

Le Président précise les modalités de ventilation des subventions qui doivent être versées aux sections sportives. Pour un juste comparatif aux saisons antérieures elles s'ajoutent aux montants indiqués. Un débat s'instaure concernant ces sommes : soit elles peuvent être versées aux Districts qui par la suite devront effectuer la répartition aux établissements concernés moyennant justificatif, soit la somme globale est conservée par la Ligue qui effectuera elle-même les versements aux différents établissements.

Sur ce point, Jean-Claude PRINTANT souhaiterait, dans un souci de traçabilité, que la somme reste au sein de la Ligue, charge à elle de la ventiler ensuite dans les différents établissements, selon le mode de calcul décrit.

Cette solution n'empêchera en aucune manière les Districts qui le souhaitent, d'effectuer une soirée de remise de chèques « symboliques » dans le but d'entretenir et de favoriser le tissu relationnel avec les chefs des établissements concernés.

Au sujet du malus infligé par la Ligue du Football Amateur à la Ligue d'Occitanie (30.000€), il a été décidé de répartir une partie de la sanction (40%) entre les différents Districts de manière égale, la Ligue prenant à sa charge les 60% restant.

Sur ce point, les Présidents de District présents autour de la table ne s'opposent pas à cette proposition qu'ils trouvent cohérente, d'autant que ce malus ne vaut que pour cette saison.

Il est par ailleurs rappelé que la ventilation telle que présentée, sera transmise à la Ligue du Football Amateur et sera la ventilation retenue pour les Contrats d'Objectifs sur la période 2018/2021.

Le respect des engagements pris par la Ligue et les Districts pour mettre en place l'ensemble des actions retenues fera l'objet d'un suivi (suite au projet transmis à la LFA) dont les résultats seront mesurables à travers les actions menées par chaque centre de gestion, et au travers des statistiques relatives au nombre de licenciés.

A ce titre, l'ensemble des membres du Bureau s'accordent sur le fait que les centres de gestion qui ne respecteront pas leurs engagements seront individuellement responsables en cas de baisse de la somme des Contrats d'objectifs la saison suivante.

Monsieur COUAILLES met au vote la proposition de ventilation des sommes :

***La proposition de répartition est validée à l'unanimité.***

Le tableau présenté devant être remis à la Ligue du Football Amateur au plus tard en début de semaine prochaine, celui-ci sera transmis dans la journée aux Présidents de District afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

## 2/ COUPE DE FRANCE

Monsieur COUAILLES tient à rappeler que la Ligue du Football amateur (LFA) a demandé à ce que la Coupe de France, à partir de la saison 2019/2020, soit intégralement gérée par la Ligue, et ce dès le premier tour.

**Le Bureau prend note de ce rappel.**

Monsieur PRINTANT se satisfait de cette décision.

## 3/ POINT SUR LA SITUATION COMPTABLE DES CLUBS

Monsieur COUAILLES remet aux membres du Bureau un document concernant des créances dites non recouvrables ou douteuses par le service comptable.

Ce document met en relief les clubs débiteurs depuis plusieurs saisons, dont plusieurs clubs sont inactifs. Le Président s'étonne que les écritures concernant le secteur ouest datant de 2014 et 2015 ne soient pas soldées.

En outre, plusieurs solutions sont envisagées et vont être étudiées rapidement de manière à rendre lisible par tous (ligue, clubs) les modalités mises en place pour pallier à cette problématique.

Une réorganisation du service comptable sera mise en place dans les meilleurs délais.

## 4/ FRAIS DE DEPLACEMENT

La parole est donnée à Monsieur Francis ANDREU, Trésorier Général, qui évoque deux points :

- a) La prise en charge des frais de déplacement des correspondants informatiques
- b) La prise en charge des frais des Présidents de Districts

### **a) La prise en charge des frais de déplacement des correspondants informatiques**

A ce sujet, Monsieur ANDREU rappelle que lorsque les informaticiens se déplacent à la demande d'un District, les frais doivent être supportés par le District en question.

Monsieur Jean-Marc SENTEIN rejoint Monsieur ANDREU sur le fait que les frais imputés sur la saison dernière sont conséquents.

Monsieur COUAILLES fait remarquer pour sa part le fort décalage que l'on constate entre les deux informaticiens, 80% de la somme engagée étant imputable au secteur EST.

Pour bien distinguer les différentes missions des informaticiens, Monsieur ANDREU souhaiterait qu'un document de mise à disposition soit créé et transmis aux centres de gestion qui devront remplir le formulaire pour toutes demandes d'interventions.

Après discussions, il est acté par le Bureau Directeur la proposition suivante : les Districts prendront à leur charge les frais de déplacement (frais kilométriques, hébergement, repas s'il y a lieu) des informaticiens.

Il est également acté que les sommes dues par les Districts seront rétroactives au 1<sup>er</sup> juillet 2018, même si Monsieur BOURDIN tient à souligner qu'il n'est pas pour cette rétroactivité.

***Le Bureau Directeur valide la proposition présentée.***

Par ailleurs, Monsieur DAURIOS suggère que ce document ne soit pas limité aux seuls informaticiens mais qu'il soit étendu à l'ensemble des salariés de la Ligue, à savoir que les Districts devront remplir une fiche pour toute mission qui impliquera une demande de mise à disposition d'un salarié de la Ligue.

#### **b) Les modalités de prise en charge des frais de déplacement des Présidents de District :**

Monsieur ANDREU rappelle la règle concernant les modalités de prise en charge des frais de déplacement des Présidents de Districts déjà acté

Type de déplacement	Prise en charge
Assemblées LFA et FFF	LIGUE
En cas de mission de représentativité de l'instance Ligue	LIGUE
En cas de réunion convoquée par la Ligue	LIGUE

La question d'aujourd'hui concerne la prise en charge des frais de déplacement des Présidents de District pour les réunions du Comité Directeur et du Bureau Directeur.

Monsieur SENTEIN rappelle la possibilité d'utiliser les abandons de frais, qui permettent d'obtenir une réduction fiscale.

Monsieur BOURDIN souhaite que la prise en charge des frais relatif à ces deux types de réunions soient assurées par la Ligue.

Monsieur COAILLES soumet au vote des membres du Bureau la proposition suivante : Pour ou Contre la prise en charge des frais de déplacement des Présidents de Districts par la Ligue aux réunions des comités et bureau directeurs :

- Pour la proposition : 5
- Contre la proposition : 0
- Abstention : 3

***Le Bureau Directeur valide à la majorité la proposition présentée.***

## **5/ REPAS DES COMMISSIONS**

Monsieur ANDREU souligne le coût important des frais liés aux repas des commissions et met en relief plusieurs coûts en particulier :

- Deux commissions se détachent en termes de frais de repas : les commissions de discipline et d'appel.
- Les frais de restauration des tirages de coupe

Le trésorier Monsieur ANDREU propose que soient repensées les modalités de restauration des commissions, d'autant plus que ces modalités divergent entre les sites de Toulouse et de Montpellier.

Monsieur GADEA précise qu'en ce qui concerne la commission de discipline, cela relève surtout d'un problème d'organisation qu'il faudra peut-être revoir.

Monsieur DELPAL intervient pour insister sur l'aspect convivial de ces repas pour les bénévoles des commissions, estimant plus cohérent de limiter les coûts et d'adopter un système équitable sur les deux sites.

Il est rejoint dans ses propos par Monsieur SENTEIN qui souligne plusieurs points :

- Il faudrait définir le tarif d'un repas pris à l'antenne
- Proposer un forfait de restauration pour les soirées de tirages des coupes de manière à limiter les coûts, notamment lors du tirage de la coupe de la France à l'hippodrome de Toulouse la Cépière.

Il insiste par ailleurs sur le fait qu'il serait dommageable de supprimer totalement les repas des commissions.

Monsieur PRINTANT précise qu'il faut savoir différencier les commissions qui ont une activité régulière, hebdomadaire pour certaines, et les commissions dont l'activité n'est que mensuelle voire plus.

Concernant les repas, Monsieur COUAILLES propose, d'une part, que chaque commission bénéficie d'un repas annuel pris en charge par la Ligue et d'autre part, que pour les autres repas de la saison en lien avec les réunions, un tarif soit étudié et proposé aux membres des commissions, coût dont ils devront s'acquitter s'ils décident de prendre le repas au sein de la Ligue.

Après discussions, le Bureau Directeur propose les éléments suivants :

- ↳ Prise en charge par la Ligue d'un repas par an et par commission
  - ↳ Pour les autres réunions des commissions, un coût par repas sera étudié et proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et restera à la charge des membres des commissions qui souhaitent se restaurer.
- Pour cette proposition : 6
  - Contre cette proposition : 0
  - Abstention : 2

***Le Bureau Directeur valide à la majorité la proposition.***

Le Bureau précise que pour la saison 2018/2019, la prise en charge par la Ligue du repas annuel sera maintenue pour toutes les commissions en 2019.

Le trésorier Francis ANDREU rappelle que la Commission des Tournois bénéficiait d'une subvention du Conseil Régional (15 K€). Cette collectivité a décidé d'aider différemment les clubs et notamment ceux de football. De ce fait, la subvention liée à la saison 2017-2018 n'a pas été attribuée et la Ligue a pris en charge le coût des activités de la Commission (18 K€). Pour 2018-2019, il demande au Bureau d'étudier les modalités financières de fonctionnement de cette Commission.

Monsieur COUAILLES pose par ailleurs la question du maintien ou non des enveloppes financières attribuées chaque saison aux commissions.

## **6/ SITUATION DU CRT**

Monsieur COUAILLES remet aux membres présents un courrier du commissaire au compte mettant en avant la situation financière délicate dans laquelle se trouve l'association, situation pour laquelle la Ligue se doit d'apporter des solutions.

A ce titre, la parole est donnée à Monsieur BOURDIN pour évoquer les pistes de réflexion :

1. La Ligue absorbe l'association CRT : cette solution reste complexe à mettre en place notamment d'un point de vue fiscal et pourrait prendre plusieurs mois.
2. Création d'une filiale sous forme de SAS (société à actions simplifiée) : la filiale peut alors racheter le fonds de commerce du CRT (hôtellerie et restauration) pour un montant qui reste à déterminer. Cette solution présente plusieurs avantages sur les plans fiscal, social et contractuel (procédure de création pouvant être relativement rapide).

Pour avancer sur ce point, Monsieur BOURDIN propose les étapes suivantes :

- ↳ Convocation d'une assemblée générale du CRT pour approuver les comptes de 2017
- ↳ Décision de mettre en vente l'activité commerciale du CRT
- ↳ Dissolution de l'association CRT

Il revient maintenant au bureau d'apporter son avis.

***Le Bureau Directeur se positionne pour continuer la réflexion sur la création d'une filiale.***

Monsieur BOURDIN propose de réaliser à titre gratuit l'étude pour le montage permettant la création d'une filiale, les seuls coûts imputables à la Ligue seront ceux liés à la création de la SAS et les droits de mutation.

## **7/ POSITION DU BUREAU CONCERNANT LE POSTE DE CTRA**

Monsieur COUAILLES informe le Bureau de la réception par la Ligue d'un courrier de Monsieur Olivier THUAL dans lequel il précise sa volonté de prolonger le congé parental dont il bénéficie actuellement jusqu'au 29 juin 2019.

Il rappelle par ailleurs que le contrat de Monsieur Pierre GAILLOUSTE, qui remplace Monsieur THUAL au poste de Conseiller Technique Régional en Arbitrage, doit prendre fin au 31 décembre de cette année. A ce titre, Monsieur COUAILLES interroge les membres du Bureau sur la position à adopter vis-à-vis de Monsieur GAILLOUSTE auquel la Ligue se doit d'apporter une réponse rapidement.

Monsieur DELPAL intervient pour préciser qu'il serait judicieux de prolonger Monsieur GAILLOUSTE jusqu'au 30 juin 2019, ce qui entretemps permettra de connaître la position de Monsieur THUAL sur le poste au 1<sup>er</sup> juillet, et ainsi de pouvoir réfléchir à la suite à donner quant au poste de CTRA.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité la proposition suivante : ***prolongation du contrat de Monsieur GAILLOUSTE jusqu'au 29 juin 2019 dans l'attente de connaître la position de Monsieur THUAL dont le congé parental prend fin au 29 juin 2019.***

## **8/ BENEVOLES DU MOIS**

Monsieur COUAILLES informe le Bureau des modalités de répartition des bénévoles du mois : 89 bénévoles sont à désigner au cours de cette saison : parmi eux, 12 sont à désigner au sein des Districts (1 par District) et 77 au sein des clubs.

Sur les 77 bénévoles à désigner au sein des clubs, il est proposé la répartition suivante : 6 bénévoles par District, soit au total 72 personnes, et 5 personnes non attribuées.

Monsieur DELPAL propose que les 5 bénévoles restant à désigner soit remis à la Ligue, ce qui permettra de mettre en avant les bénévoles de la Ligue.

En conclusion, la répartition des bénévoles sera la suivante :

- District : 6 + 1 (soit 84 bénévoles)
- Ligue : 5

***Le bureau Directeur entérine la répartition proposée à l'unanimité.***

## 9/ PLAN HERITAGE COUPE DU MONDE FEMININE 2019

Avant de donner la parole à Monsieur Robert GADEA pour la présentation des projets retenus dans le cadre du Plan Héritage Coupe du Monde Féminine 2019, il est rappelé que la LFA a attribué une somme de 100K€ pour la mise en place des projets, dont l'un d'entre eux, qui concerne le District du Tarn et Garonne, va nécessiter la somme de 30K€.

Monsieur GADEA propose donc trois projets qui ont fait l'étude d'une réflexion avec mesdames DUMAS et KUBIAK, conseillères techniques régionales en charge du football féminin et avec les membres de la commission féminine et de Féminisation.

## 10/ SITUATION DU CLUB DE PAULHAN

Monsieur COUAILLES rappelle les détails de ce dossier. Après intervention de la Ligue, une solution équitable semblait être retenue par le COMEX de la FFF (option communiquée à Monsieur PRINTANT lors de l'Assemblée Fédérale) et remise en cause hier.

Actuellement, la Ligue reste donc dans l'attente d'une réponse du service juridique de la FFF.

*Les membres du Bureau prennent note de l'information.*

## 11/ AUTRES POINTS ABORDÉS

- ✚ **Commission d'appel** : Monsieur ANDREU constate que l'absence des officiels convoqués en Commission d'appel est préjudiciable dans la gestion des dossiers.
- ✚ **Club d'UJS 31** : Monsieur COUAILLES informe le Bureau que le juge du Tribunal Administratif de Toulouse s'est déclaré incompétent pour juger ce dossier ; en effet les juristes de la ligue ont mis en lumière que seul le Tribunal de Montpellier a compétence pour rendre une décision et que l'avocat du club s'est fourvoyé dans le dépôt du dossier. Le Président félicite le service juridique pour la qualité du mémoire présenté au nom de la Ligue.
- ✚ **Finales U13 PTICH** : Monsieur COUAILLES demande au Bureau de se positionner sur le lieu de cette action, suite à la candidature du club de CANET. Monsieur ANDREU rappelle le cout supporté par la ligue sur cette action. Le Président propose que la manifestation se déroule sur les installations du CRT.

*Le Bureau valide à la majorité la proposition de Monsieur COUAILLES*

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.*

Le Président

Jean-Claude COUAILLES



La Secrétaire Générale

Huguette UHLMANN

